

A.M., 2008**Arrêté numéro AM 2008-032 de la ministre
des Ressources naturelles et de la Faune en date
du 21 juillet 2008**

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C-61.1)

CONCERNANT le remplacement de l'annexe 111 du
décret n° 573-87 du 8 avril 1987 concernant la dési-
gnation et la délimitation des terres du domaine de
l'État.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 6 août 2008,
140^e année, numéro 32, page 4520.

L'arrêté ministériel numéro AM 2008-032, page 4520,
n'aurait pas dû être publié.

50481